



La précédente lettre *Infos Enfance* était dédiée aux NAP.
 Aujourd'hui, nous consacrons une lettre *Infos Enfance* à l'Accueil de Loisirs. C'est l'occasion de vous faire un retour de la soirée jeux qui s'est déroulée au Soleil bacot fin novembre. Nous vous proposons également une Foire aux Questions (FAQ), répondant aux interrogations qui nous sont le plus souvent posées concernant la dématérialisation des inscriptions.

Soirée Jeux à l'Accueil de Loisirs



Le « Soleil Bacot » organisait le vendredi 25 novembre une soirée jeux sur le thème de la **coopération**. Proposée aux enfants de la tranche d'âge des Ecureuils (6-7ans), une trentaine de personnes enfants et parents ont répondu présents à l'appel.

Dans une ambiance conviviale, les familles ont pu unir leurs forces pour atteindre un but commun : récupérer un trésor gardé par un dragon, chasser les monstres au placard, faire traverser les animaux sur la banquise... ou bien faire du ski coopératif !

La soirée s'est terminée avec un grand jeu interactif plein de rebondissements, où chacun devait s'unir pour soigner le plus rapidement possible un patient sans céder à la panique !!!! **Pendant cette soirée, chacun a pu expérimenter qu'en se mettant à plusieurs, on avait plus de chance d'y arriver.**



« A quand la prochaine ? »
 Laure, maman de Charlotte



« Merci pour ce moment agréable et convivial »
 Sarah, maman de Lily



« C'était très bien, je voudrais revenir »
 Camillou et Patachou



Nous remercions toutes les familles présentes à cette soirée avec lesquelles nous avons apprécié partager ce moment.

Pourquoi ne pas se retrouver pour une prochaine édition...

L'équipe d'animation « le Soleil Bacot »

(Adresse de messagerie de l'accueil de loisirs : lesoleilbacot@ville-boisleroi.fr)



Attention !

J'inscris mon enfant pour le mois en cours et le mois suivant. Les inscriptions pour M + 2 seront automatiquement annulées et devront être renouvelées

« Mon enfant est malade, que dois-je faire ? »

Informez l'accueil de loisirs par mail et transmettez un justificatif médical sous 48 heures.

Pas de démarche via le Portail Famille.



« J'ai perdu mes codes d'accès, comment les récupérer ? »

Contactez l'accueil de loisirs par mail, il vous les retournera.



« Mon enfant ne viendra pas à l'accueil demain, qui dois-je informer ? »

Informez l'accueil de loisirs par mail.
Pas de démarche à faire via le Portail Famille.



« Je veux annuler des réservations, comment procéder ? »

Si la demande d'annulation de la réservation est faite au moins 9 jours avant la date, allez sur le **Portail Famille**, placez la souris sur le(s) jour(s) à annuler : clique-droit (déclarer une absence) et renseignez le motif.

Si la demande concerne les 8 prochains jours et pour les cas particuliers (absence d'un enseignant non remplacé, maladie), contactez l'accueil de loisirs par mail.



« Et pour les vacances, dois-je aussi utiliser le Portail Famille ? »

Se connectez et faites vos réservations via le Portail Famille aux dates indiquées sur le calendrier distribué en début d'année et disponible sur le site de la ville.

« Je connais mon planning annuel à l'avance, est-ce que je peux inscrire mon enfant sur l'année ? »

Afin que les réservations s'effectuent au plus juste des besoins des familles, les demandes peuvent être faites pour le mois en cours et pour le mois suivant. **Les réservations effectuées pour les autres mois sont automatiquement annulées.**

« J'ai changé de numéro de téléphone, d'adresse... Qui informer des modifications ? »

Afin d'éviter les erreurs de traitement, **ne pas faire les modifications directement sur le Portail Famille**, mais transmettez tout changement de situation à l'accueil de loisirs, qui se chargera de mettre à jour les informations sur le Portail Familles.

« Je me suis trompé dans l'inscription (inscrit le lundi au lieu du mardi), comment corriger ? »

Sur le **Portail Famille**, placez la souris sur le jour et la période à annuler : clique-droit (déclarer une absence) et renseignez le motif.

« J'ai bloqué l'accès à mon compte, comment le débloquent ? »

Contactez l'accueil de loisirs par mail, afin de débloquent le compte.



Pour gagner plus de temps, n'hésitez pas à mettre dans vos favoris le lien du Portail Famille ! Vous pourrez y accéder en quelques clics et ainsi gagner du temps !

<https://harmonie.ecolesoft.net/portail/index.jsp>

